N° 963 — 3e Année. CINQ CENTIMES Lundi 25 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 20 TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. NORD et départements limitrophes 3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne RECLAMES ..... 0 fr. 50 — FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 — LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

L'ARCHEVÊQUE RÉCALCITRANT

A Aix-en-Provence, il y a un archevêque qui répond au nom harmonieux de Gouthe-Soulard et qui est fort grincheux. Ce prélat a retardé tout juste d'un siècle et se figure que le Concordat n'a été signé que pour permettre au gouvernement d'indemniser les prêtres qui se prétendaient spoliés par le gouvernement républicain.

Un de nos confrères lyonnais, le *Progrès* a commis un jour l'imprudence de traiter de « fonctionnaire », l'archevêque d'Aix. Rien n'était plus exact : cet homme à la soutane violette est appointé par l'Etat; il touche régulièrement une somme assez rondelette qui est inscrite au budget en vertu des stipulations du Concordat. En outre, l'Etat met à sa disposition un gentil palais qu'il a le tort de dédaigner pour faire l'éloge de son presbytère de Saint-Pierre de Tain, l'ancienne paroisse où il opérait avant de faire partie de l'état-major de l'armée cléricale.

Payé et logé par l'Etat, l'archevêque aurait dû accepter la qualification et se tenir coi. Il n'en est point allé ainsi.

M. Gouthe-Soulard — quel drôle de nom pour un homme sacré! — se défend mordicus et déclare qu'il n'est pas fonctionnaire.

« Vous m'appelez *fonctionnaire*, dit-il à notre confrère lyonnais; je ne suis pas *fonctionnaire*. Le fonctionnaire de l'Etat exerce des fonctions au nom de l'Etat. Où avez-vous vu que je prêche et que j'administre les sacrements au nom de la République. »

Dans leur simplicité, ces quatre lignes démontrent combien les républicains ont tort d'user de ménagements vis-à-vis des prêtres, des moines, des religieuses, de toutes robes et de toutes cornettes.

Nous ne voulons pas discuter, quoique la chose soit intéressante, le plus ou moins d'utilité du séjour permanent des frères et des sœurs dans les campagnes. Ce que nous voulons constater, c'est l'allure hautaine et insolente de leurs supérieurs vis-à-vis de l'Etat qui les paie, les loge et les défend, quoiqu'ils disent.

L'archevêque d'Aix considère, le pauvre homme, la Révolution de 1789 comme nulle et non avenue. Cela se comprend.

M. Gouthe-Soulard n'a sans doute jamais étudié l'histoire que dans les livres que les bibliographes écrivent à l'usage des administrateurs ou des futurs membres des cercles catholiques. Pour ces lecteurs, l'admirable mouvement populaire qui força Louis XVI à piétiner son droit royal pour discuter les intérêts du pays avec ses représentants les plus autorisés ne signifiait rien.

Rien n'existe pour eux; ni l'abolition des privilèges nobiliaires, ni le nouveau code, ni les lois qui ont été promulguées sous le régime de Napoléon III et qui ont constaté légalement le changement du régime dominateur. Le Concordat lui-même est taxé par eux de loi de réparation, alors que cette convention devait avoir pour but de proclamer enfin le droit de tous les Français à la lumière et à l'égalité.

Mais M. Gouthe-Soulard ne l'entend pas ainsi; écoutez plutôt ce qu'il dit et de quelle façon il affirme ses droits de propriétaire sur l'immeuble qu'il habite :

« Cet évêché a été bâti par nos prédécesseurs pour leurs successeurs : la Révolution s'en est emparée, j'ai l'usufruit de ma propriété, le gouvernement me donne un traitement, mais en indemnité des fondations pieuses que la révolution a pillées et gaspillées; c'est de l'histoire.

Non-seulement l'archevêque se targue d'occuper un immeuble qui ne lui appartient pas, mais encore il fait le procès du gouvernement qui le lui fournit et l'immeuble et les appointements qui lui permettent de mettre, si la chose lui plaît, un peu de beurre sur le pain azym qu'il débite chaque jour à ses clients.

Si c'est pour en arriver à ce résultat que nos pères ont fait, il y a cent ans, la Révolution que l'on sait, si nous devons continuer, nous républicains, à être bafoués et injuriés par ces prêtres, quel que soit leur grade, qui nous mettent perpétuellement au défi de faire cesser leurs coupables agissements et se placent au-dessus des lois, nous demandons qu'on recommence. Il n'est pas possible d'accepter de pareilles avanies. M. l'archevêque d'Aix peut penser ce qu'il veut, dans son âme et conscience, du gouvernement qu'il sert quand même, bien que l'épithète de fonctionnaire le mette en rage, il n'a pas le droit de discuter les droits de l'Etat, en ce qui concerne son ingérence dans les questions d'administration religieuse.

Le Concordat est, que M. l'archevêque d'Aix le veuille ou non, un contrat bilatéral qui oblige les deux parties contractantes et il n'est aucunement question, dans les articles de cette convention des folles revendications dont le souvenir hante la cervelle de l'archevêque d'Aix.

La Révolution n'a causé aucun préjudice aux établissements religieux ou au clergé et le Concordat est loin d'être, pour les prêtres de tout grade, un contrat de dupe, comme l'insinue l'archevêque d'Aix.

A notre avis, de pareilles incartades venant de la part du haut clergé devraient être sévèrement réprimées et nous serions heureux de voir un député prendre texte de pareilles déclarations dédaigneuses pour l'Etat qui le paie, par M. l'Archevêque d'Aix pour faire adopter par le Parlement une loi qui supprimerait le budget des cultes.

C'est pour le coup que M. Gouthe-Soulard revendrait sur ses déclarations et réclamerait comme fonctionnaire, alors que ce qualificatif l'offusque aujourd'hui.

Albert LEROY

NOS DÉPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. **Floquet**, président.

La réforme de l'impôt

La Chambre a déclaré l'urgence demandée par M. Maujan en faveur de la proposition de réforme d'impôt et sur la nomination d'une commission chargée de l'examiner.

La Chambre décide que la commission sera composée de 33 membres.

Suspension des droits sur les blés

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Viger, portant suspension d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines de froment par la loi du 29 mars 1887.

M. Millochau demande à la Chambre de repousser la proposition — rien n'autorise à penser qu'il existe un stock de 20 millions d'hectolitres, et il résulte de ses propres déclarations devant la commission, bien qu'il se soit rallié à la proposition que la situation n'est nullement inquiétante.

Le commerce est tellement rassuré à cet égard que tous les marchés à livrer se font en baisse.

Le vote de la proposition aurait la perturbation dans le monde du commerce, sans être avantageux pour le consommateur.

Il ne paraît pas évident qu'à la suppression partielle du droit fut annoncée pour le blé haussât sur les marchés étrangers.

M. Viger, rapporteur. — Lorsqu'on a surélevé de 3 à 5 fr. le droit sur les blés, on était en présence d'une situation extraordinaire et il importait de donner satisfaction aux doléances légitimes des agriculteurs, mais aujourd'hui l'élévation des cours sur le blé et la farine m'amène à déposer un proposition, qui a eu pour effet satisfaisant de faire baisser le prix du pain de deux sous. (Très bien à gauche.)

Il n'y a pas lieu toutefois de suspendre la totalité du droit de 5 fr. : c'est pourquoi la commission a repoussé les amendements présentés dans ce sens; il en résulterait en effet, que la perte, aucune atteinte n'est portée au Trésor; il y aura encore 60 à 65 millions de recettes.

M. Millochau demande l'ajournement; mais on peut s'attendre vraisemblablement à un déficit de récolte et dès lors à quoi bon ajourner?

Il est vrai de quel côté est l'intérêt du producteur et du consommateur français; eh bien! les nombreuses communications reçues par la commission portent qu'il y a lieu d'adopter la proposition.

Il y a deux manières d'être protectionniste : si on ne veut pas tenir compte aujourd'hui des légitimes réclamations du consommateur, peut-être faudra-t-il demain complétement le droit de 5 fr. et je ne vous suivrai pas sur ce terrain.

Je vous demande de passer à la discussion des articles.

M. Develle, ministre de l'agriculture. — Il ne s'agit pas ici du principe d'une politique, il s'agit de savoir si les circonstances présentes nous obligent à voter la proposition.

Lors de vote du droit de 5 francs, la Chambre s'était préoccupée du renchérissement possible du prix du pain et avait prévu la suspension de tout ou partie de ce droit; y a-t-il lieu soit de le supprimer, soit de le diminuer.

La proposition de suppression ne saurait se défendre, la proposition de diminution est peut-être prématurée; ce n'est pas après le rude hiver, après les dépenses imposées par l'ensemencement que je crois opportun de voir s'abaisser le prix du blé qui est aujourd'hui dans les limites acceptables.

Mais cette proposition a été faite et si on l'ajourne, on risquerait de provoquer les spéculations qui auraient pour effet de faire hausser outre mesure le prix du blé.

Pour ces motifs, le gouvernement se rallie à la proposition de la diminution des droits : le droit commercial ne s'en ressentira pas comme, il a été approuvé par l'opinion publique. Il a arrêté l'avilissement des cours; il sera rétabli dès que les circonstances le permettront.

Cris : La clôture ! la clôture ! (Bruit).

La clôture de la discussion est prononcée et le passage à la discussion des articles, est adopté par 319 voix contre 180.

L'urgence est prononcée.

Discussion des articles

Article 1. — A dater de la promulgation de la présente loi, les droits d'entrée sur le blé en grains et sur les farines de blé portés au tableau A du tarif d'entrée du tarif général des douanes, sont réduits à 3 fr. par quintal de blé et à 6 fr. par quintal de farine, pendant le délai d'une année.

Sur l'article premier, un amendement tendant à abroger la loi du 29 mars 1887, est développé par **M. Dumay**, qui parle dans l'intérêt des ouvriers.

M. Viger combat cet amendement. Il justifie la réduction de deux francs. En réduisant davantage on risquerait à compromettre les intérêts de l'agriculture.

L'amendement est rejeté par 333 voix contre 131.

Un autre amendement est présenté par MM. Soubet, Girodot et Dumay, tendant à suspendre, à partir du 1er septembre et pendant un an, les droits d'entrée sur le blé, le seigle, l'avoine, l'orge, le maïs, le riz et les farines de céréale.

M. Viger demande que la Chambre se borne aujourd'hui à statuer sur le blé seulement l'amendement en question pourrait être renvoyé à la commission qui l'examinera sans retard.

M. Etchevery, auteur d'un amendement sur le maïs, insiste pour la discussion immédiate.

La Chambre décide de s'en tenir pour aujourd'hui à la question des blés.

M. Soubet propose de suspendre pendant un an le droit de 5 francs sur les blés.

M. Viger combat cet amendement.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Soubet.

Cet amendement est repoussé par 359 voix contre 190.

La première partie de l'article 1er, réduisant à 3 francs le droit d'entrée sur le blé et 6 francs sur la farine est adoptée.

M. Renard demande que ces chiffres soient maintenus jusqu'au 1er septembre seulement et non pendant le délai d'une année, comme le propose la commission.

L'amendement est combattu par **M. Viger** et repoussé par 362 voix contre 154.

On adopte le second alinéa de l'article 1er fixant la durée de la réduction à un an.

M. Thomson propose de renvoyer l'article 1er à la commission pour fixer la date de l'application de la loi. Il voudrait le 1er août.

M. Méline accepte le renvoi qui est adopté.

M. Peytral proteste contre le retard apporté au vote. Si la Chambre, dit-il, est opposée à la réduction, elle doit le dire franchement. (Murmures).

M. Floquet propose à la commission de se retirer pour statuer immédiatement sur l'amendement Thomson.

La commission accepte. En conséquence la séance est suspendue.

La séance est reprise.

M. Viger annonce la décision de la commission. La taxe sera maintenue du 1er janvier 1891 au 1er juin 1892.

M. Floquet met aux voix l'ensemble de l'article qui est repoussé. La réunir nouvelle rédaction de l'article 1er est adoptée.

La chambre décide de réunir mardi dans les bureaux, pour nommer une commission de 33 membres pour examiner la proposition Maujan.

Le projet relatif à l'approvisionnement des places fortes est mis à l'ordre du jour de mercredi prochain.

Séance lundi.

La séance est levée à 6 h. 50.

VOYAGE DE M. CARNOT

Bayonne, 23 mai. — M. Carnot est arrivé ici aujourd'hui. La réception qu'on lui a faite a été admirable.

Sur le quai de la gare, il est reçu par le maire de la ville, le général de brigade Faivre, par l'évêque, M. Jauffret, et par le président du consistoire.

Une superbe corbeille de fleurs est offerte pour Mme Carnot au nom de la municipalité. Le cortège se met en marche, M. Carnot est dans un landeau attelé à la Daumont, conduit ainsi que toutes les voitures du cortège, par des cochers portant l'uniforme des postillons de l'ancienne poste aux chevaux.

Les honneurs militaires sont rendus par le 14e bataillon d'artillerie de forteresse et le 49e d'infanterie. Des arcs de triomphe remarquables sont dressés sur le parcours du cortège, notamment un, portant les inscriptions suivantes : « Au président de la République et, chez nous seulement, » « Lazare Carnot, 1792» et « Sadi Carnot 1891 ».

A signaler la décoration du mess des officiers à la porte duquel se trouve un arc de triomphe portant ces mots : « Honneur ! Patrie ! »

Les réceptions ont lieu ensuite à l'hôtel de ville.

LA FRANCE ET LA RUSSIE

Paris, 23 mai. — L'empereur de Russie vient de conférer à MM. de Freycinet et R bot l'ordre de Saint-Alexandre-Newski de 1re classe.

Une grave accusation

Paris, 23 mai. — M. Turpin, inventeur de la mélinite vient de faire paraître une brochure dans laquelle il se plaint qu'un nommé Tripond, officier de réserve, chevalier de la Légion-d'honneur lui ait volé son secret de fabrication pendant qu'il était en pourparlers pour le vendre au ministère de la guerre.

Tripond aurait reçu comme récompense une situation dans les bureaux du ministère de la guerre et en aurait profité pour copier et vendre à l'étranger divers plans.

Le Parquet vient de faire saisir cette brochure et arrêter Tripond. On dit qu'il a un complice qu'on recherche activement.

Paris, 11 heures soir. — Dans la soirée le parquet a arrêté Turpin. C'est avant-hier qu'il envoya sa brochure à M. de Freycinet avec photographie faite à Londres des plans que Tripond communiqua à la maison Armstrong, dont il était l'agent. Il s'agit des plans du détonateur de Bourges et des obus de mélinite ainsi que les copies de certains rapports de l'artillerie. M. de Freycinet a prescrit au parquet de sévir immédiatement.

Turpin et Tripond seront poursuivis conformément à la loi du 18 avril 1886, pour divulgation de documents intéressant la défense nationale.

Le complice de Tripond serait son beau-frère.

Les Droits des Syndicats

Paris, 23 mai. — Dix-neufs députés de la Seine viennent d'adresser à M. de Freycinet une lettre rappelant que la Chambre a voté le 12 mai 1890 une loi dont l'article 1er a pour objet de réprimer les atteintes portées aux exercices des droits reconnus aux syndicats des patrons et ouvriers.

En présence des agissements de la compagnie des omnibus qui a révoqué ses employés pour participation à la formation de leur syndicat, les signataires demandent que le gouvernement intervienne près du Sénat pour qu'il délibère à bref délai sur la loi votée par la Chambre.

AU TONKIN

Marseille, 23 mai. — Voici les dernières nouvelles apportées du Tonkin la nuit dernière par le paquebot Melbourne :

« Dans un engagement, près de Lang-Huong, avec une bande de 400 Chinois armés de fusils à tir rapide, nous avons eu cinq hommes tués, trois officiers et une trentaine d'indigènes blessés; les Chinois ont été repoussés.

D'autres engagements ont eu lieu, notamment au cirque Lung-Kett, où un légionnaire a trouvé la mort; un officier et quatre hommes ont été blessés.

Le Quanchéché de bande des plus redoutés, repris après avoir réussi à s'évader une première fois, a été exécuté.

M. Porlo Carrero, inspecteur de la garde civile, en marchant à la tête d'un détachement contre une bande de pirates, a été tué dans le village de Dao-Xo (province de Hung-Yen).

FÊTE UNIVERSITAIRE

Lyon, 23 mai. — Ce soir a eu lieu un banquet offert par l'Association lyonnaise aux étudiants étrangers.

Plusieurs professeurs y ont assisté, plusieurs toasts ont été portés. M. Cazeneuve, professeur de la Faculté de médecine a prononcé un discours engageant vivement les étudiants français à sympathiser avec les étudiants étrangers.

La réunion a été empreintede la plus grande gaieté.

Le président a reçu une dépêche de Prague, où les étudiants se sont rendus à la fête universitaire. La dépêche signale des ovations faites aux étudiants français.

Le jeune tzigane avait le cou percé de trois blessures. Quant à Nuel, qui avait assassiné la femme de son ami, il s'était suicidé ensuite en se coupant la gorge. La mort de Nuel et de Mme Fret a dû être instantanée.

Le commissaire de police a été prévenu aussitôt. On ignore la cause de ce dramatique événement.

Nouvelles Etrangères

Manifestations Tchèques à Prague

Prague, 23 mai. — Hier soir, vers 8 heures, une foule de plus de 3000 personnes s'était portée à la gare pour saluer une députation d'étudiants français dont l'arrivée avait été signalée.

Les étudiants, au nombre de cinq et qui paraissaient du reste fort surpris de cette ovation, ont été fort surpris de cette ovation, ont été reçus à leur descente de wagon par deux discours, l'un en français, l'autre en tchèque.

Puis la foule se précipitant vers les voitures où les voyageurs avaient pris place jusqu'à l'hôtel en criant : « Vive la France ! » et en chantant des hymnes patriotiques.

Prague, 23 mai. — Un incident, qui fait sensation, s'est produit à l'exposition de Prague. Plusieurs jeunes gens tchèques, parmi lesquels se trouvait le fils du député bien connu Eduard Gregr, se sont pris de querelle avec un négociant de Berlin et ses amis qui visitaient l'exposition. Les Tchèques voulaient interdire aux Berlinois de parler en allemand. L'un de ceux-ci répondit qu'il était bien forcé de se servir de cette langue, ne

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 118

LES MILLIONS

De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

— Voulez-vous savoir comment je suis dans cette situation ? Mme Lureau m'offert une généreuse hospitalité ? J'y suis comme une prisonnière, une reclusé ; je ne sors jamais et je ne vois personne. Il y a des instants où je me crois positivement séquestré. Madame Fournier, sa servante, son jardinier, me surveillent sans cesse, je pourrais dire qu'ils sont mes geôliers. Je ne saurais faire un pas sans qu'il soit épié.

On m'avait promis que je pourrais aller à Paris une fois chaque semaine ; ah! bien oui, cela m'est interdit. J'ai eu l'intention de vous écrire, cela ne m'a pas été possible; d'ailleurs si je vous avais écrit, ma lettre n'aurait pas été mise à la poste. L'usage du papier, de la plume et de l'encre m'est défendu.

On ne reçoit aucun journal dans la maison; s'il y en entre un, par hasard, enveloppant un comestible quelconque, vite on le brûle. C'est comme si l'on avait peur que ma mère et moi, par la voie des journaux, nous ayons des nouvelles de ce qui se passe à Paris et ailleurs.

— Mais c'est intolérable ! s'écria Lucien indigné ; vous êtes réellement dans une prison. Une pareille existence est impossible, il vous faut au plus vite quitter cette maison.

La jeune fille soupira.

— Je le voudrais, répondit-elle : mais ma mère s'y trouve bien, elle, et je suis condamnée à y rester.

— Pourtant, madame Lureau doit voir que vous souffrez.

— Elle ne voit rien, ne veut rien voir. Elle est contre moi avec les autres, Tenez, Lucien, — c'est affreux à dire. et j'en demande pardon à Dieu, — si l'on me mettait à la torture, je crois que ma mère trouverait que c'est bien.

— Vous m'épouvantez ! Mais si vous êtes jusqu'à ce point une victime, il faut fuir. Eugénie, ma bonne-amie, ne rentrez pas dans votre prison ; je vais vous emmener à Paris et je vous placerai sous la protection du comte de Soleure.

— Y pensez-vous, Lucien ? Oh ! mon ami, comment pouvez-vous me conseiller d'abandonner ma mère !

— Pardon, Eugénie mais vous êtes dans une situation si affreuse !

— Elle sura une fin. Mais serait-elle plus affreuse encore, mon devoir, Lucien, est de rester près de ma pauvre mère.

Si j'avais le temps, j'aurais encore bien des choses à vous dire; mais je ne peux pas... Il faut que je vous quitte, que je rentre... Aujourd'hui, pour la première fois, je suis sortie du jardin : par mégarde, le jar dinier, qui est allé je ne sais où, a mal fermé la porte. J'ai cédé à une tentation, la curiosité... Dieu! voulait que je vous voie. Mais je n'en suis pas moins, en ce moment, une prisonnière qui s'e-t évadée.

Si le jardinier rentrait, ne me voyant pas dans le jardin, il me chercherait et... J'ai peur, Lucien, j'ai peur !... Je me sauve ! Au revoir, ayez confiance en moi, je vous aime!

Elle allait s'éloigner. Il l'arrêta en saisissant sa main et lui dit vivement :

— Je ne veux pas, en vous retenant plus longtemps, vous causer un ennui que vous redouter, je vais vous laisser partir. Mais vous ne m'avez pas tout dit et j'ai besoin de tout savoir, car je veux dire demain à M. Ramel que je vous aime, et il faut que je puisse lui bien expliquer dans quelle situation vous vous trouvez, vous et votre mère, afin de prendre les mesures qui conviendront pour y mettre un terme. Il est donc absolument nécessaire que je vous revoie aujourd'hui.

— C'est impossible.

— Si cela ne se peut pas dans la journée ce sera la nuit.

— La nuit ?

— Oui. A quelle heure se couche-t-on à la ville ?

— De très bonne heure, à neuf heures et demie au plus tard.

— Vous serez seule dans la chambre où vous couchez ?

— Oui.

— Eh bien, à dix heures et demie, — alors tout le monde dormira, — vous sortirez de votre chambre, sans bruit, et descendrez au jardin.

— Si je faisais cela, Lucien, ce serait bien imprudent.

— La chose est possible ?

— Oui, mais...

— Mais quoi Eugénie, c'est convenu, je vous attendrai.

— Non, Lucien, non, j'aurais trop peur.

— Vous n'aurez pas avoir peur, vous prendrez vos précautions. Je vous en prie, accordez-moi ce rendez-vous, si vous ne voulez pas que, demain, je me livre à quelque extrémité.

— Oh ! Lucien !

— Vous viendrez ?

— Mais la porte du jardin sera fermée, je n'en ai pas la clef.

— Je passerai par-des-us le mur.

— Mon Dieu, et si l'on vous voit !

— La nuit, il n'y a personne dans les champs.

— C'est grave, Lucien, bien grave, renoncez à ce projet.

— Non, chère Eugénie. Il faut que nous causions encore pendant une heure. Je rentrerai à Paris par le dernier train de Versailles. A dix heures et demie, je serai à la porte du jardin, tendant l'oreille ; je vous entendrai venir. Mais, pour éviter toute surprise, vous frapperez deux petits coups contre la porte. Ce sera donc convenu, n'est-ce pas ? Et si je serai près de vous.

— Lucien, vous le voulez absolument ?

— Absolument !

— Je serai dans le jardin à dix heures et demie.

— Merci, chère bien aimée !

— Au revoir, Lucien.

— Il voulait l'accompagner.

— Non, non, lui dit-elle d'une voix tremblante, ne me suivez pas, éloignez-vous, au contraire.

Et elle s'en alla en courant.

Lucien ramassa le bouquet qu'elle avait laissé tomber à ses pieds, alla reprendre les objets restés sous le pommier et, à travers champs, se dirigea rapidement vers le bois.

Il ne pensait plus à son dessin inachevé.

III

L'UN VAUT L'AUTRE

Lucien s'était à peine éloigné lorsqu'un homme sortit brusquement de la haie dans laquelle il s'était blotti. Cet homme s'était mis à la poursuite d'Anastasie. Il était pâle, singulièrement agité et son regard avait une expression farouche. Evidemment, il avait entendu, au moins en partie, la conversation des deux amoureux.

Il courut à la porte du jardin que la jeune fille avait poussée en rentrant. Fourel vit bien qu'il avait donné un tour de clef ; mais la caillou resté à la même place, lui apprit pourquoi la porte ne s'était pas fermée. Il savait maintenant comment Eugénie avait pu sortir du jardin.

Le mal étant fait, il restait à savoir s'il n'y avait pas moyen de le réparer.

Il enleva le caillou qu'il jeta avec colère, puis, faisant le moins de bruit possible, il mit la clef dans la serrure, fit rentrer le pène, tira la porte contre le seuil et, cette fois, chassé par la clef, le pène s'enfonça dans la gâche.

— Si j'avais fait attention, grommela-t-il, je ne serais pas dans l'embarras où je me trouve. Que va dire le cousin Rabiot ? Tonnerre, je me suis mis dans de beaux draps! Mais il n'y a pas à tortiller, il faut prévenir le cousin, car la bombe !

Il reprit au pas de course le chemin du chalet, où il arriva tout essoufflé, en sueur.

Rabiot était dans sa chambre, étendu tout de son long sur un canapé; il ne sommeillait pas, il rêvait. A quoi? Aux millions de M. Joramie. C'était son unique rêve.

A la vue de Fourel il bondit sur ses jambes.

— Hein, quoi donc? dit-il; pourquoi revenez-vous? Vous avez la figure tout à l'envers. Que se passe-t-il?

— Cousin Rabiot, soyez calme, ne vous mettez pas en colère; ce que je vais vous dire...

— Parlez, parlez !

— Quand je suis sorti pour venir vous trouver, sur l'ordre d'Anastasie... Ah ! je m'en veux de ne pas avoir fait attention... J'ai été maladroit, et, si c'est arrivé, c'est ma faute.

— Mais je ne comprends rien à ce que vous me dites; parlez donc plus clairement, mille tonnerres; expliquez-vous!

— Eh bien, voilà : j'ai cru fermer la porte du jardin... Il y avait une pierre, la porte ne s'est pas fermée... La petite était dans le kiosque.

— Allez, mais allez donc; vous me faites bondir !

— En faisant sans doute un tour de promenade dans le jardin, elle s'est aperçue que la porte était mal fermée et elle est sortie.

— Et elle n'est pas rentrée ! exclama Rabiot devenant blême.

— Si, si, elle est rentrée et la porte, maintenant, est bien fermée.

— Ah ! je respire, vous m'avez fait une peur...

— Ce n'est pas tout, cousin.

— Qu'y a-t-il encore ?

— Etant sortie, la petite a rencontré... quelqu'un.

— Un paysan ?

— Non, un jeune homme de Paris, et ils ont causé.

— Diable, diable !... Mais je me rassure, mademoiselle Lureau est une jeune fille très réservée, qui n'a pu échanger que quelques paroles de politesse avec un jeune homme qu'elle ne connaît pas.

— C'est cela, malheureusement, elle ne connaît, et même beaucoup.

— Vous dites qu'elle le connaît ?

— C'est Lucien Morel.

— Lucien Morel ! répéta Rabiot d'une voix rauque, faisant trois pas en arrière.

Le nom de jeune artiste avait produit l'effet d'un coup de foudre. Pendant un instant, Rabiot resta stupéfait.

Soudain son corps fut secoué par un tremblement convulsif, ses cheveux se hérissèrent, son visage prit une horrible expression de férocité et ses yeux, lui sortant de la tête, s'injectèrent de sang. Il fit entendre comme un rugissement de fauve pris dans un piège et, ouvrant ses mains nerveuses, pareilles à des tenailles, il se rua sur Fourel, prêt à l'étrangler. Heureusement pour le tonnelier, il ne le saisit que par les épaules.

— Imbécile, misérable, coquin ! hurlait-il en secouant son complice avec rage, pourquoi me suis-je servi de toi? C'est la fille qui l'a voulu... Va, maintenant, cours après les millions, cours, cours !

— Là, là, cousin Rabiot, glapissait Fourel en se débattant, calmez-vous ; ce n'est pas le moment de s'emporter, de perdre la tête ; il faut raisonner, examiner la chose.

— Stupide vieillard, idiot ! reprenait Rabiot, secouant Fourel avec plus de violence, tout est perdu, te dis-je; il va falloir décamper... Après ce que j'ai fait, après avoir si bien pris mes précautions... Tout allait être fini, je touchais au but !... Plus rien, il faut renoncer à tout... Et j'ai les conséquences. Malheur ! malheur !

Bien que âgé que Rabiot, Fourel n'en était pas moins un homme très vigoureux ; il parvint à se dégager de la terrible étreinte du forcené, tout en ne cessant pas de répéter :

— Calmez-vous, cousin Rabiot, calmez-vous et écoutez-moi.

Mais Rabiot n'entendait rien. Comme un fou furieux, il allait, venait, bondissait au milieu de la chambre, se démenait ainsi qu'un possédé. Il frappait le parquet du pied avec une rage insensée ; il cassait à coups de poings et de coups de poing, s'arrachait les cheveux, trépignait en poussant des cris horribles qui ressemblaient plus à ceux d'une bête qu'à ceux d'un homme.

Fourel avait pris le parti de se taire, et prudemment à l'écart, pour se soustraire aux poignets de fer du cousin, il attendait que l'épouvantable crise prît fin.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG